DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SIGNES

REVISION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

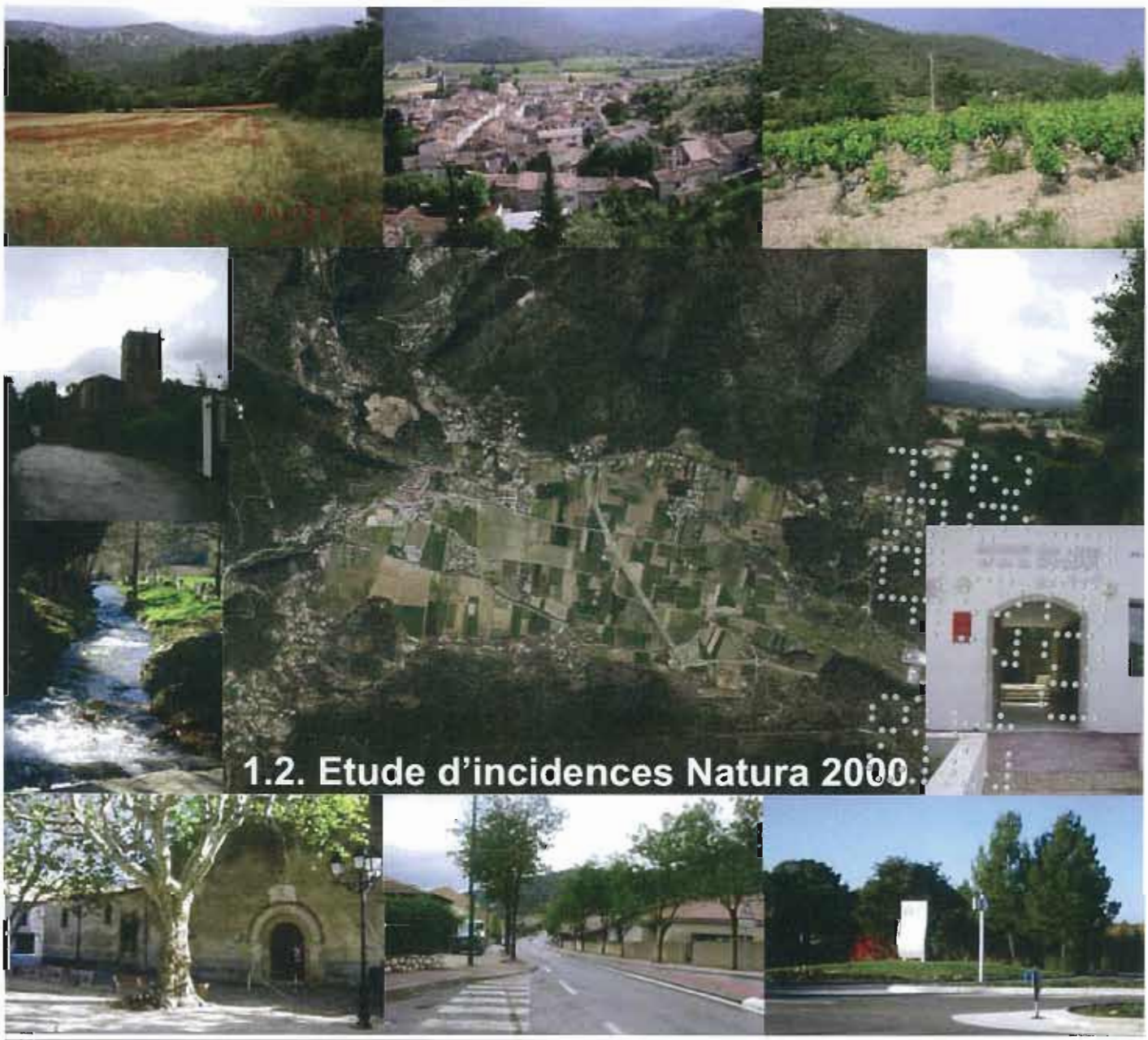

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du.....18 janvier 2007

Révision n°1 prescrite par délibération du Conseil Municipal du.....18 février 2009
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du.....19 janvier 2011

Révision n°2 prescrite par délibération du Conseil Municipal du.....13 janvier 2012
PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du.....22 novembre 2012
PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du.....12 juillet 2013

Bureau d'Etudes Aménagement Urbanisme et Développement Economique
Espace Noral, 540 boulevard de l'Europe - 83 500 La Seyne sur Mer

Le Site d'Importance Communautaire «Mont Caume-Mont Faron-Forêt Domaniale des Morière».....p3

- exposé sommaire.....p3

- analyse des effets.....p6

Le Site d'Importance Communautaire «Massif de la Sainte-Baume».....p9

- exposé sommaire.....p9

- analyse des effets.....p11

Alysse épineuse

Choux de Robert

a) Présentation

Le site Natura 2000 « Mont Caume-Mont Faron-Forêt Domaniale des Morières » N°FR9301608 a été proposé comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la Directive « Habitat », en décembre 2008.

Le site s'étend sur le département du Var, entre 42 et 821m d'altitude et représente 11321 hectares.
La zone concerne 13 communes (Signes, Méounes, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-ville,Toulon, le Revest-les-eaux, Evenos, Ollioules, la Farlède, la Garde, Belgentier, la Valette).
Sur les 11321 hectares, 972 hectares sont la commune d'Evenos.

La surface de ce site intersecte la Zone de Protection Spéciale «Falaises du Mont Caume».

Le S.I.C concerne la partie sud du territoire communal englobant le massif du Mont Caume, le vieil Evenos, le fort Pipaudon et le massif du Baou des quatre aures. Le site se retrouve à l'extrême Nord-Ouest de la commune sur le plateau de Siou Blanc. Le S.I.C deviendra une Zone de Conservation Spéciale.

C'est la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée qui a été désignée Opérateur Natura 2000. Il est en charge de l'élaboration en cours du document d'objectif (document de gestion du site).

b) Intérêt général du site

Ce site présente un grand intérêt biologique et écologique, avec notamment une forêt domaniale (des Morières) bien conservée. Les crêtes et autres biotopes rupestres accueillent l'association endémique toulonnaise à Choux de Robert et Alysse épineuse, et des éboulis à Sabline de Provence (endémique).
Les gorges calcaires et les zones karstiques constituent un réseau d'habitat, notamment pour neuf espèces de chiroptères d'intérêt communautaire.

° Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
- Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du TheroBrachypodietea
- Matorrals arborescents à Juniperus spp.
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Forêts à Ilex aquifolium
- Galeries et fourrés riverains méridionaux
- Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Sources pétrifiantes avec formation de travertins
- Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux
- Bois méditerranéens à Taxus baccata

On note la présence d'habitats prioritaires considérés comme en danger de disparition sur le territoire européen :

- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea

- Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)
Bois méditerranéens à Taxus baccata

° Espèces d'intérêt communautaire

Invertébrés
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)

Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)
Ecrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes)
Grand capricorne (Cerambyx cerdo)

Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)

Mammifères
Grand Murin (Myotis myotis)
Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrumequinum)

Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)
Myotis capaccinii (Myotis capaccinii)
Petit Murin (Myotis blythii)
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)

Rhinolophe Euryale (Rhinolophus euryale)
Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emargi-

natus)
Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteinii)

Poissons
Alose feinte (Alosa fallax)
Barbeau méridional (Barbus meridionalis)

Blageon (Leuciscus souffia)

On note la présence d'espèces prioritaires considérées comme en danger de disparition sur le territoire européen :

- Choux de robert
- Alysse épineuse
- L'Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)

° ***L'Association entre habitats et espèces d'intérêt communautaire***

- Les forêts matures sont un enjeu fort. Le lucane cerf-volant fréquente les bois morts alors que les cavités dans les vieux troncs abritent oiseaux et chauves-souris.

- Les habitats rocheux (falaises, éboulis, cavités) sont le domaine de nombreuses espèces d'oiseaux (Grand-Duc d'Europe) et d'espèces végétales fragiles (Sabline de Provence).

- La garrigue est une formation végétale dense abritant des richesses floristiques et faunistiques souvent typiquement méditerranéenne.

- Les pelouses, espaces de soleil et de chaleur, étaient autrefois
entretenues par l'homme. Terrain de chasse et zone de vie pour de nombreuses espèces, ces milieux ouverts se raréfient.

- les gorges calcaires et les zones karstiques constituent un réseau d'habitat important pour neuf espèces de chiroptères (Grand et Petit Rhinolophes, Grand et Petit Murins, ...), d'intérêt communautaire. Ces espaces constituent des milieux importants pour la migration et la nidification de ces espèces.

- Les chauves-souris chassent également les insectes dans les zones boisées. Une gestion forestière (sylviculture) adaptée permet de maintenir un milieu favorable.

- Plusieurs cours d'eau permettent la présence d'une faune et d'une flore remarquables : le barbeau méridional, l'écrevisse à pattes blanches ou encore le laurier rose.zones boisées. Une gestion forestière (sylviculture) adaptée permet de maintenir un milieu favorable.

- Plusieurs cours d'eau permettent la présence d'une faune et d'une flore remarquables : le barbeau méridional, l'écrevisse à pattes blanches ou encore le laurier rose.

c) Menaces potentielles

Plusieurs menaces concernent le site.

- Il s'agit notamment **des incendies** qui peuvent toucher ces zones boisées particulièrement sensibles.
Ces espaces sont couverts d'une végétation typiquement méditerranéenne, soumise à un climat chaud et sec en été.

- **La fréquentation touristique de pleine nature** qui peut prendre diverses formes. Les sites naturels sont des hauts lieux touristiques fréquentés par les excursionnistes et vététistes (pistes, sentiers); les falaises calcaires sont très appréciées par les grimpeurs. Baou des Quatre Aures :
Même si de nombreux aménagements ont été réalisés pour recevoir le public et encadrer les divers usages, cette situation entraîne des risques de dérangement et de destruction des habitats de chiroptères.

- En périphérie, **la pression de l'urbanisation et des aménagements de carrières d'extraction de roches.**

- Dans une moindre mesure, **l'activité de chasse** est pratiquée dans ce milieu

Au regard des menaces qui pèsent sur le site, les enjeux majeurs réside dans :
- la gestion des espaces boisés sensibles face aux incendies
- la maîtrise et la canalisation de la fréquentation des divers usages (loisirs, tourisme)
- l'allègement des pressions anthropiques (urbanisation et exploitation des carrières).

Les objectifs sur ces espaces visent à préserver les habitats et de protéger les espèces végétales et animales présentes.

Le S.I.C «Mont Caume-Mont Faron, Forêt Domaniale des Morières» sur la commune de Signes

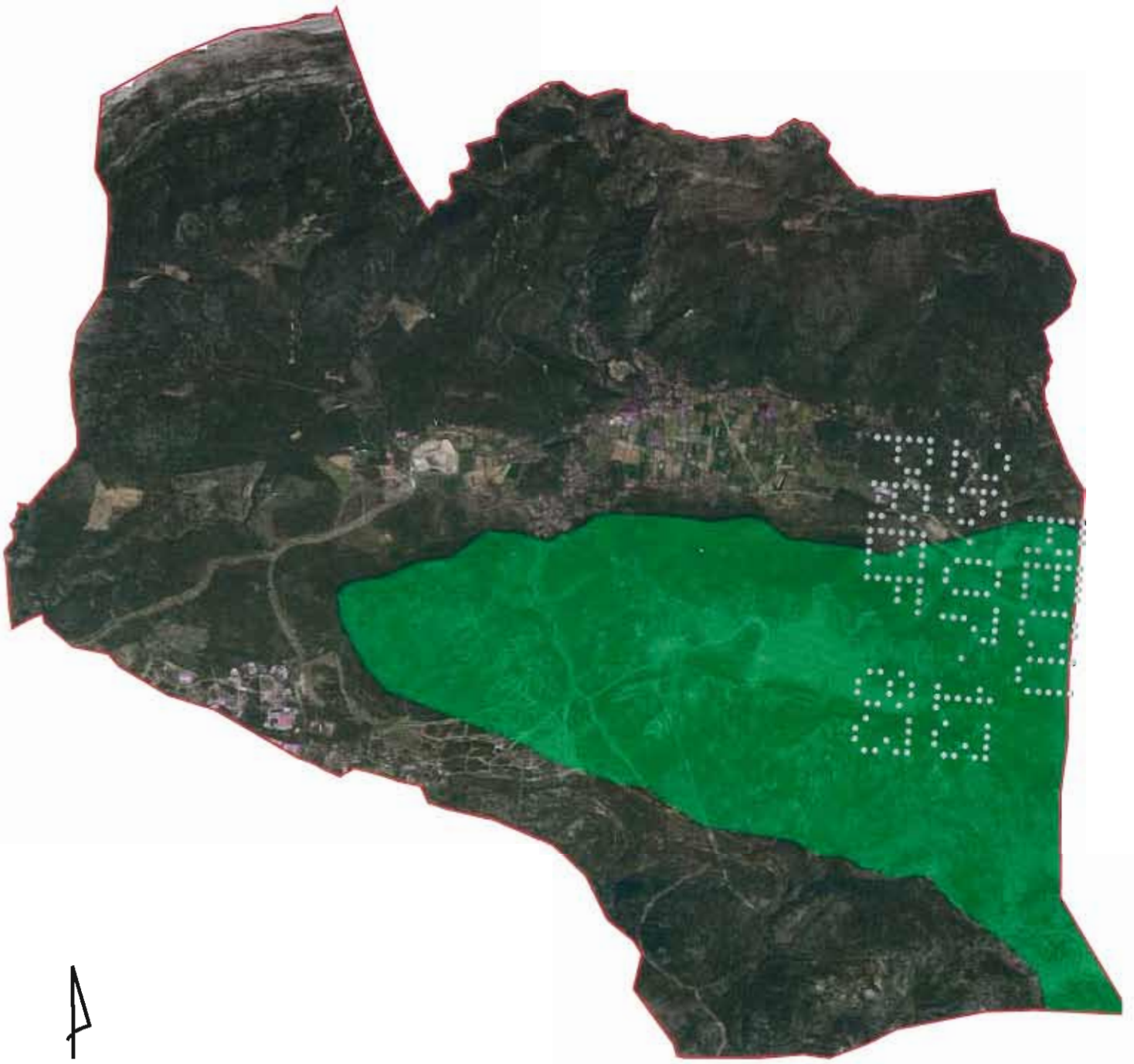

Les effets potentiels du P.L.U sur les sites relèvent d'une analyse globale pour juger de la cohérence du zonage et du règlement du P.L.U par rapport aux enjeux pré-cités et au fonctionnement reconnu du site.

Selon les objectifs du site énoncés notamment dans les documents d'objectifs Natura 2000 en cours d'élaboration, le bon état de conservation des espèces existantes et le maintien des habitats dépendent du respect **des objectifs de :**

- gestion des activités touristiques et de loisirs
- lutte et prévention contre les incendies
- limitation des pressions des aménagements (urbanisation et carrières).

a) Les orientations du P.L.U et les enjeux de conservation et de gestion

La commune de Signes est consciente des enjeux du site Natura 2000.
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables tend à y répondre.

- La gestion des activités touristiques et de loisirs

Signes appréhende la notion de commune touristique selon deux axes :

- Développement des activités de loisirs en milieu rural, dans le respect de la protection de l'environnement et dans la prise en compte des risques incendies

- Maintien et développement de l'activité agricole, en préservant l'intégrité des espaces à valeur agronomique et en développant les activités agritouristiques, complément des exploitations agricoles

- La lutte et la prévention contre les incendies

Les espaces naturels Mont Caume-Mont Faron et des Morières constituent un massif quasi-continu où le feu peut engendrer des catastrophes inéluctables.

Le risque n'est pas pris en compte dans le cadre d'un Plan de Prévention du Risque Incendie.
Néanmoins, ce risque est géré dans le cadre d'un PIDAF (Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier) et des missions du Centre Communal Feu de Forêt.

Il s'agit notamment de travaux d'entretien, d'équipement, de réalisation de pistes et de zones débroussaillées tels que :

- l'entretien continu des massifs forestiers

- l'accompagnement pour la réalisation des D.F.C.I et pistes carrossables

- le développement du sylvopastoralisme. Il participe au débroussaillage des sous-bois. La commune favorise son extension.

- le maintien de l'agriculture
Les parcelles agricoles sont maintenues et préservées et serviront notamment de pare-feux.

- les hydrants
Outre les réserves collinaires, on compte de multiples citernes.

- La limitation des pressions des aménagements

Le P.L.U exclut toutes formes nouvelles d'urbanisation à vocation résidentielle à l'intérieur du site Natura 2000 et à ses abords immédiat. Il marque la volonté de préserver les massifs naturels et les sites à valeur écologique et paysagère.

b) Les effets du zonage et du règlement

° Le périmètre du S.I.C différents types de zones du Plan Local d'Urbanisme.

Chacune d'elle dans sa vocation et dans les conditions d'occupation des sols n'est pas de nature à remettre en cause les enjeux de conservation.

- La zone AU1b
Située au lieu-dit Cancerilles, cette zone est destinée à recevoir des activités de restauration, vente et d'hébergement liées à la valorisation des produits du terroir, notamment le vin et l'huile d'olive produits au château de Cancerilles.
Il s'agit d'un périmètre de 1,66 hectares environ situés autour du château de Cancerilles présentant un intérêt architectural et paysager de premier ordre. Ce périmètre fait l'objet d'une orientation d'aménagement destinée à assurer l'insertion du bâti futur dans le site. Le reste de la propriété reste en zone agricole.

Cette zone, par son caractère restreint et sa vocation de développement, sont en adéquation avec les objectifs du site Natura 2000.
Elle répond :
- à une bonne gestion des activités touristiques et

de loisirs par la valorisation des produits locaux et un hébergement qualitatif
- à la lutte de contre les incendies par son rôle de coupe-feux dans la plaine
- à la limite des pressions des aménagements par le développement d'une offre sur un périmètre déjà anthropisé **de taille et de capacité limités**

Malgré son «caractère urbain», ce secteur **n'est pas de nature à avoir des incidences notables sur les habitats et les espèces du S.I.C.**

- Les zones A.
Elles font l'objet d'une protection particulière en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres.

Elle comprend deux sous secteurs dans le SIC :

- le sous-secteur Aa, constitué de clairières exploitées dissiminées dans Plateau de Siou Blanc, où pour des raisons de protection, seuls les bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisés.
- le sous-secteur Ah qui accueille un club hippique existant et des activités qui y sont liées.

Au regard des enjeux, le classement A sur une partie du site s'avère un atout pour la préservation durable et la diversification des milieux.

Il est nécessaire de rappeler l'importance du milieu agricole qui forme un milieu propice au développement de certaines espèces de faune.
Ces milieux participent à la mosaïque nécessaire à l'alimentation et à la reproduction des espèces animales préservées.
De la même façon, la prévention des feux de forêt sera assurée par des zones de cultures jouant un rôle de pare-feu.

Leurs impacts ne pourront être que favorables.

- Les zones N :
Elles correspondent aux secteurs de la commune qui font l'objet d'une protection particulière qu'il convient de protéger en raison de la qualité des sites et paysages ou de la valeur des boisements.

Elle comprend deux types de zone dans le SIC :

- N1
Elle couvre la majeure partie du territoire autorisant aucune nouvelle construction à usage d'habitation, ni aucune extension.
On recense deux secteurs :
- un secteur N1co qui correspond aux corridors écologiques matérialisés de part et d'autre du Latay, d'une partie du Rabby et du Gapeau.
- un secteur N1p qui correspond au périmètre d'enjeu conservatoire de la zone Natura 2000 SIC «Mont Caume, Mont Faron, Forêt domaniale des Morières».

Ce classement garantit la préservation de l'habitat et les espèces prioritaires protégées par le maintien de l'état naturel existant.

- La zone N2 qui couvre les parcelles construites des anciennes zones NB,

La zone N2 comprend 1 sous secteur dans le SIC : le sous secteur N2l : situé sur le Plateau de Siou Blanc (Jas de Marquant, Les guillerets, bergerie de Siou Blanc). Le Conseil Général organise actuellement sur ces cinq propriétés un accueil du public autour de l'éducation à l'environnement et à la promotion des pratiques de randonnées dans le cadre de l'ouverture au public des espaces naturels sensibles dont il est le propriétaire.

Ces espaces se localisent en limite d'aire du périmètre Natura 2000 et les possibilités de développement de nouvelles constructions se révèlent faibles.

Dans ce contexte, le projet de P.L.U n'aura aucune incidence majeure sur les principales caractéristiques qui font la richesse du site d'importance communautaire.

Le zonage du PLU et le S.I.C «Mont Caume-Mont Faron, Forêt Domaniale des Morières»

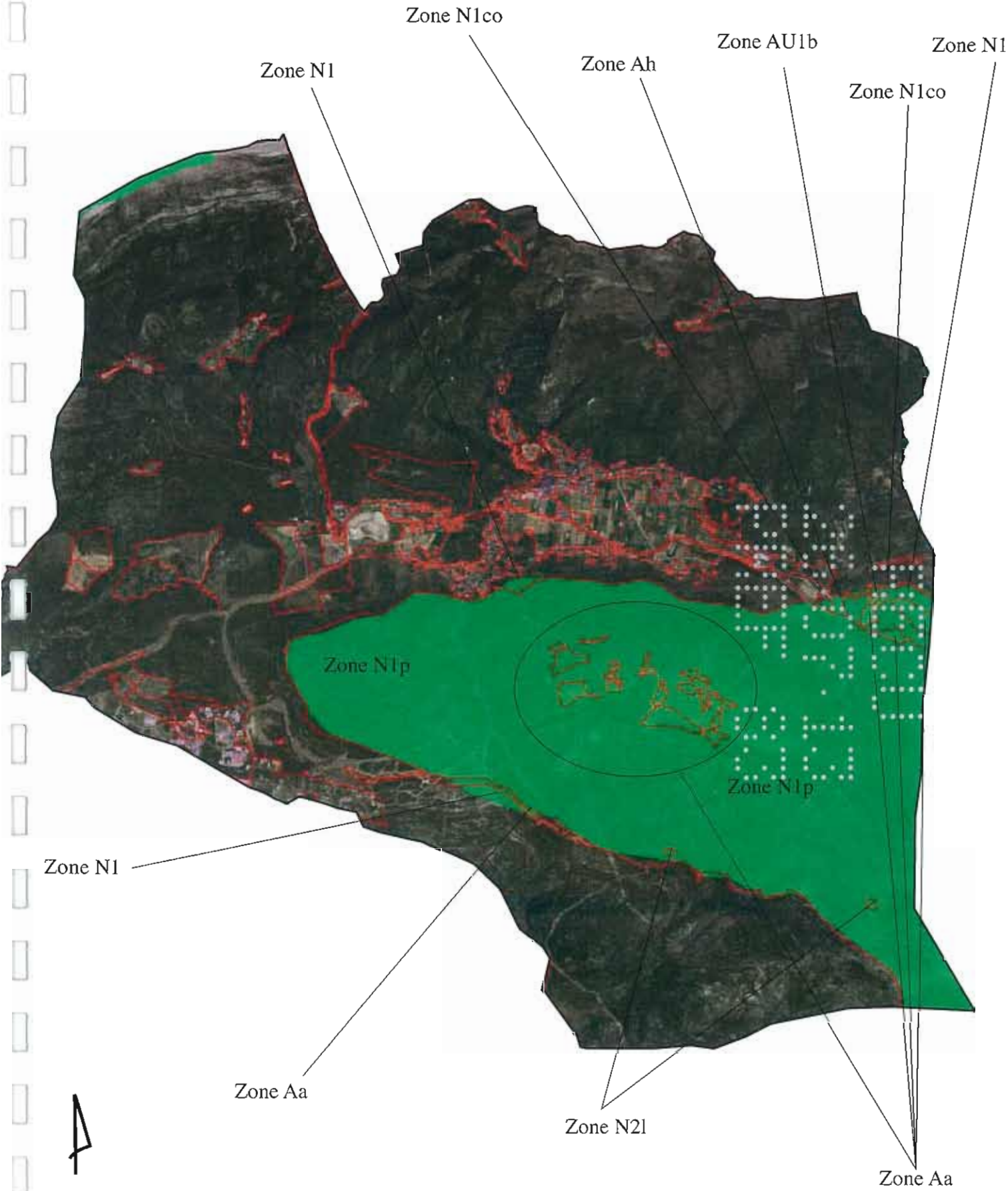

Hêtraie mature

Lucanus Cervus

a) Présentation

Le site Natura 2000 « Massif de la Sainte-Baume » N°FR9301606 a été proposé comme Site d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la Directive « Habitat », en août 2008.

Le site s'étend sur le département du Var, entre 330 et 1 142 m d'altitude et représente 2 169 hectares. sur six communes des Bouches-du-Rhône et du Var. La majeure partie du site étant située dans le Var.

Le DOCOB du site Natura 2000 du Massif de la sainte Baume a été validé en Juillet 2001.

Pour l'heure aucun plan de gestion a été mis en oeuvre. L'opérateur local est l'Office National des forêts.

b) Intérêt général du site

Le caractère exceptionnel du site tient à la présence d'une hêtraie mature, en situation de marginalité chorologique, préservée depuis des siècles et à l'existence de tous les coléoptères français cités à l'annexe II de la directive Habitats. Il abrite également une des stations les plus septentrionales de la Sabline de Provence.

° Habitats naturels d'intérêt communautaire

- Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
- Matorrals arborescents à Juniperus spp.
- Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alysso-Sedion albi
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)
- Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
- Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- Pavements calcaires
- Grottes non exploitées par le tourisme
- Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion
- Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba
- Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia
- Forêts à Ilex aquifolium
- Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques
- Bois méditerranéens à Taxus baccata

- Autres caractéristiques du site

Massif calcaire en situation littorale. Climat de type méditerranéen montagnard.

° Espèces d'intérêt communautaire

Invertébrés
Lucanus cervus
Osmoderma eremita
Cerambyx cerdo
Rosalia alpina
Limoniscus violaceus
Callimorpha quadripunctaria
Austropotamobius pallipes

Mammifères
Rhinolophus ferrumequinum
Rhinolophus hipposideros
Barbastella barbastellus
Myotis myotis
Myotis blythii
Myotis bechsteinii
Miniopterus schreibersii
Euphydryas aurinia
Eriogaster catax

Poissons
Barbus meridionalis
Leuciscus souffia

Plantes
Arenaria provincialis

c) Menaces potentielles

Certains habitats de pelouse sont menacés par le tassement des sols du au stationnement automobile et au piétinement. L'urbanisation périphérique et les dépots sauvages de carcasses, vidanges, etc, menacent la qualité des eaux souterrainnes. Les grottes et cavités sont très fréquentées. Les pratiques agricoles sont à surveiller sur le plateau.

Le S.I.C «Massif de la Sainte-Baume» sur la commune de Signes

Selon les objectifs du site énoncés notamment dans les documents d'objectifs Natura 2000, le bon état de conservation des espèces existantes et le maintien des habitats dépendent du respect **des enjeux environnementaux conservatoires et de la gestion des activités pratiquées.**

Une hiérarchisation des enjeux a été établie-dans le cadre du DOCOB :

Il s'agit de :

- La maîtrise de la fréquentation et la canalisation des flux du public;
- Le maintien de l'agriculture et coupler agriculture et conservation de la biodiversité;
- La conservation des habitats forestiers matures à travers la sylviculture;
- La préservation de la qualité des eaux et la lutte contre sa pollution;
- L'équipement (réseaux, lignes de tension) raisonné des sites;
- Le maintien des territoires pastoraux ouverts indispensables à certaines espèces

Les principaux objectifs et orientations pour l'ensemble du site qui en découlent sont les suivants :

• Développer la surveillance et la sensibilisation du public ;
• Mieux canaliser les grands flux du public;
• Ne pas équiper de manière irréversible;
• Utiliser des matériaux non polluants ou équipements non perturbants ;
• Améliorer la connaissance des différents milieux ;
• Améliorer la représentativité de certains habitats par une extension raisonnée du site ;
• Organiser la rencontre et le dialogue régulier des différents acteurs intervenant sur le site.

Le SIC «Massif de la Sainte-Baume» occupe environ 30 hectares dans l'extrême Nord de la commune.
Il se situe à plus 6 kilomètres des premières constructions du plateau de Chibron et 7 kilomètres de celles du village.

La politique générale impulsée par la municipalité de Signes au travers son Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'attache à respecter les grands objectifs préconisés et notamment le développement des activités de loisirs en milieu rural, dans le respect de la protection de l'environnement et dans la prise en compte des risques incendies.

Par ailleurs, le SIC est inscrit dans la zone N1 du PLU.

Il s'agit d'une zone qui couvre la majeure partie du territoire autorisant aucune nouvelle construction à usage d'habitation, ni aucune extension.

L'objectif est la protection particulière qu'il convient d'aptopter en raison de la qualité des sites et paysages ou de la valeur des boisements.

Le projet de P.L.U. n'aura aucune incidence majeure sur les principales caractéristiques qui font la richesse du site d'importance communautaire.

Le zonage du PLU et le S.I.C «Massif du Mont-Caume»